



# L'association AVOCATS, DROITS & PSYCHIATRIE

[www.avocatsdroitspsychiatrie.fr](http://www.avocatsdroitspsychiatrie.fr)

En partenariat avec l'Ordre des Avocats de Paris organise le colloque

## SOINS PSYCHIATRIQUES SANS CONSENTEMENT : « PAS DE DROITS SANS AVOCAT ? »

VENDREDI 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2023

de 14 heures à 18 heures

Auditorium de la Maison du Barreau - 2 rue de Harlay PARIS 1er

### Propos introductifs

Edmond-Claude FRETY, Avocat au Barreau de Paris, AMCO

### Oralité et respect du contradictoire

Natalie FRICERO, Professeur de droit Université Côte d'Azur

### Le mandat de l'avocat

Alexandra AUMONT, Avocate au Barreau de Paris, AMCO

### La défense des majeurs protégés soignés en psychiatrie sans leur consentement

Anne CARON-DEGLISE, Avocate Générale près la Cour de cassation

### L'intervention de l'avocat en matière de contrôle des mesures d'isolement et contention

Véronique TELLIER-CAYROL, Professeur de droit Université de Tours

### Les bénéfices de l'intervention de l'avocat sur les pratiques hospitalières

Carine GRUDET, Juriste, Coordinatrice des soins psychiatriques sans consentement Centre hospitalier de Versailles



Eligible à la FCO, l'inscription est gratuite et obligatoire avant le 30 novembre 2023. Renseignements et inscriptions à l'adresse suivante : [inscriptioncolloque01.12.23@gmail.com](mailto:inscriptioncolloque01.12.23@gmail.com)